

Avis

Session du 26 janvier au 2 février 2009

- **CREPS Poitou-Charentes : pour un plan de développement concerté**

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

CESR Poitou-Charentes
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 55 77 77 - Fax 05 49 55 76 76
www.cesr-poitou-charentes.fr
info@cesr-poitou-charentes.fr



« CREPS Poitou-Charentes :
pour un plan de développement concerté »

Contexte

Le 11 décembre 2008, la **réforme sur le sport de haut niveau** a été présentée. Le secrétaire d'Etat aux Sports souhaite la définition d'un nouveau parcours d'excellence pour les sportifs de haut niveau. Cela impliquerait le resserrement de l'élite du sport français (« passer de 15 000 à 5 000 athlètes avec la volonté de se concentrer sur les réelles chances de médailles ») et la création d'un campus olympique et sportif français, tête de réseau de campus régionaux (« établissements tournés vers l'excellence et la formation ») moins nombreux que les Centres Régionaux d'Education Populaire et de Sport (CREPS) aujourd'hui.

6 CREPS seront fermés, 14 sont assurés d'être labellisés Pôle d'excellence, 4 sont encore en sursis, dont celui de Poitou-Charentes.

Un audit et des concertations menés par le Préfet pour le Ministère sont en cours.

Ce dernier fournira un **rapport d'évaluation le 31 mars 2009**, avec pour objectif de proposer des perspectives. Les collectivités territoriales (Conseil Régional, Département et Communauté d'Agglomération de Poitiers), qui ont courant décembre manifesté leur attachement au maintien de l'ensemble des activités du CREPS de Boivre, seront consultées sur ce sujet.

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes formule par cet avis, avant la remise du rapport d'évaluation au secrétaire d'Etat aux Sports, des propositions aux partenaires concernés afin que le CREPS puisse évoluer et assurer son avenir.

1- Le CREPS Poitou-Charentes

Depuis 1946, le Centre prépare au professorat et à l'entrée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Education Physique.

Aujourd'hui, il est sous statut d'établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Installé sur la commune de Vouneuil sous Biard, il fait partie de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP).

- **Equipements** : la seule halle couverte pour l'athlétisme en salle en région, un dojo, plusieurs gymnases, une piscine, des courts de tennis couverts et à l'air libre, des terrains de football et d'athlétisme.
- **Personnel** : 46 fonctionnaires d'Etat et 30 contractuels.
- **Budget** : 2,7 millions d'euros de budget de fonctionnement, hors investissements et rémunération des fonctionnaires d'Etat.

Les 4 missions prioritaires du CREPS de Boivre :

- **L'accès au haut niveau**
Actuellement, 71 sportifs sont accueillis au sein du Pôle France Tennis, du Pôle Espoir Basketball, du Pôle Espoir Athlétisme, d'un CREF Sport adapté, d'un CREF Badminton et d'un centre d'entraînement fédéral de tennis.
- **La recherche**
En partenariat avec la Région, le Laboratoire de Mécanique des Solides, l'IUT de Poitiers-Châtelleraut et le Ministère de la Recherche, le CREPS et les laboratoires CNRS de l'Université de Poitiers ont créé un pôle national de compétences en matière d'entraînement sportif et de formation à l'interprétation des données scientifiques, le **CAIPS (Centre d'Analyse d'Images et de Performance Sportive)**.

- **La formation**
Plus de 700 stagiaires ont été accompagnés par le CREPS en 2007, soit pour une VAE, soit pour un brevet professionnel (BPJEPS), un diplôme d'Etat (DEJEPS) ou un diplôme d'Etat Supérieur (DESJEPS).
- **L'accueil**
La fréquentation de l'établissement est en nette progression pour la restauration (capacité : 360 places) et en légère augmentation pour le nombre de nuitées (capacité d'hébergement optimal : 156 places pouvant être portées à 272 pour des groupes de mineurs).

2- Le CREPS, des atouts mais aussi des faiblesses

■ Les atouts

- Les bons résultats des sportifs issus du centre (ex : Jo-Wilfried Tsonga, Gilles Simon **dans le top 10 en tennis, la championne olympique Marie-Claire Restoux en judo, Yann Devehat et Pierre-Yves Guillard de Poitiers Basket...**) démontrent que le travail réalisé pour accéder au sport de haut niveau est efficace.
- Les installations et **équipements sportifs** sont adaptés, de qualité, en très bon état général (proches de Paris en TGV).
- **Le Centre d'Analyse d'Images et de Performance Sportive (CAIPS)** est un **pôle de compétences unique en France**. Son fonctionnement partenarial entre le CRITT, l'Université, le CNRS et le CREPS, ainsi que son niveau d'innovation, ont suscité l'intérêt des Fédérations et ont conduit à la signature de nombreuses conventions (Natation, Gymnastique, Athlétisme, Ski, Canoë-Kayak...), avec des financements du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative. Les classes « science et sport » connaissent un grand succès, tant auprès des professeurs que des élèves.
- Les budgets du CREPS laissent apparaître :
 - 70% de recettes provenant de ressources propres, hors personnels fonctionnaires d'Etat
 - une capacité d'**autofinancement** de 250 000 euros pour 2009
 - un excédent de fonctionnement de 97 000 euros pour 2008 (94 000 euros prévus pour 2009).
- L'équipe et son projet s'inscrivent dans une véritable démarche de **développement durable**, avec la volonté de devenir une vitrine en la matière (chauffage bois, tunnel de compostage, installation solaire thermique...).
- Enfin, un équipement de cette nature participe à l'aménagement régional et national du territoire.

■ Les faiblesses

- **L'hébergement**, notamment pour les adultes, nécessiterait des investissements et travaux afin d'améliorer et augmenter la qualité de l'accueil.
- **Les partenariats avec les Liges** semblent « distendus », ces dernières estimant que le CREPS pratique des prestations à des **tarifs trop élevés**, avec parfois un manque de flexibilité dans l'organisation. Une évolution du fonctionnement paraît nécessaire pour pallier cette situation.
- Une véritable dynamique d'éducation populaire n'a pas su, non plus, y trouver place.
- Il y a peu, après la construction d'un dojo, le CREPS a perdu le Pôle France Judo tandis que le Pôle Espoir est éclaté entre plusieurs équipements de la Communauté d'Agglomération de Poitiers. L'assise et l'image du CREPS ne **bénéficient donc pas d'une dynamique positive** et son **potentiel est sous-exploité**.

3- La proposition du CESR

Pour le Conseil économique et social Poitou-Charentes, le CREPS est **un outil stratégique de mise en synergie du sport et de la vie associative en région**. Il préconise donc **la pérennisation de la structure**, non seulement pour garantir l'accès au **sport de haut niveau**, mais également pour maintenir et développer ses **apports économiques et sociaux** au niveau régional et son rayonnement au niveau national.

Toutefois, au vu de la réforme du Ministère pour la politique du sport de haut niveau, de la mise en oeuvre de la Réforme Générale des Politiques Publiques et de l'état des lieux réalisé sur les forces et faiblesses du CREPS, **l'émergence d'un projet partagé est souhaitable** pour construire les synergies nécessaires à l'évolution de ce centre.

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes formule les modalités suivantes de mise en oeuvre :

- **Un plan de développement concerté** entre l'Etat, les collectivités territoriales, l'Université et le monde associatif,
- Pour une **structure à double dimension, nationale et territoriale** :
 - avec le maintien du Pôle France Tennis et le développement de l'accès au sport de **haut niveau** ;
 - avec la valorisation du CAIPS (Pôle unique en France grâce au partenariat entre le CREPS, le CRITT, l'Université et le CNRS) en réunissant toutes les actions de recherche appliquée et de transfert sous une même bannière pour obtenir le label **Centre de Ressources Technologiques** du Ministère de la Recherche ;
 - avec la mise en synergie du mouvement sportif et du monde associatif picto-charentais, dans le cadre d'une **Maison régionale du sport et de la vie associative**, pour favoriser la mutualisation et créer une dynamique régionale ;
 - avec la création d'un **Pôle régional de recherche pédagogique** adossé au CAIPS (déclinaison des classes « science et sport »).

Dans le cadre de ce plan de développement concerté, le Conseil économique et social régional souhaite que l'Etat s'engage à maintenir de façon pérenne les effectifs salariés.

Vote sur l'avis de suite du CESR

(« CREPS Poitou-Charentes »)

**Adopté à la majorité
70 votants
65 pour**

MM. Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mme Routhiau, M. Lartigue (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, M. Hummel (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

